

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 9° SEANCE

Séance du Jeudi 28 Janvier 1982.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

1. — Procès-verbal (p. 467).
2. — Conférence des présidents (p. 467).  
MM. le président, Max Lejeune.
3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 468).
4. — Ordre du jour (p. 468).

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

★ (1 f.)

— 2 —

## CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — Vendredi 29 janvier 1982 :

A dix heures :

Nomination éventuelle d'une commission spéciale.

Il s'agit de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation, qui semble devoir être transmis au Sénat au cours de la nuit prochaine.

B. — Mercredi 3 février 1982 :

1° A quinze heures :

Eloge funèbre de M. Auguste Cousin ;

2° A vingt et une heures trente :

Sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale, projet de loi de nationalisation (n° 696, A. N.) (urgence déclarée).

La conférence des présidents a décidé que l'ordre des interventions des orateurs des groupes dans la discussion générale de ce projet de loi sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la première session ordinaire.

Elle a, d'autre part, fixé à trois heures trente la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des divers groupes. Il sera attribué un temps minimum de quinze minutes à chaque groupe politique. Les deux heures demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant le mardi 2 février, à 17 heures.

**C. — Jeudi 4 février 1982 :**

1° A dix heures et à quinze heures :

Suite du projet de loi de nationalisation (n° 696, A. N.) (urgence déclarée).

2° A dix-sept heures, et le soir :

Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi portant statut particulier de la région de Corse : organisation administrative.

**D. — Eventuellement, vendredi 5 février 1982 :**

A partir de dix heures :

Suite des conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi portant statut particulier de la région de Corse : organisation administrative.

**E. — Jeudi 11 février 1982 :**

A neuf heures trente :

Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de nationalisation.

**Délai limite pour le dépôt des amendements.**

La conférence des présidents a précédemment fixé un délai limite pour le dépôt des amendements, expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi prévus au cours de la présente session extraordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires.

Telles sont les conclusions de la conférence des présidents.

**M. Max Lejeune.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Lejeune.

**M. Max Lejeune.** Monsieur le président, je souhaiterais savoir si d'autres projets de loi sont susceptibles de s'ajouter à la liste de ceux que vous venez d'énumérer.

**M. le président.** Mon cher collègue, lorsque les sessions extraordinaires sont demandées par l'Assemblée nationale, elles doivent comporter un ordre du jour précis, et quel que soit cet ordre du jour, leur durée ne peut excéder douze jours.

Lorsqu'elles sont demandées par le Gouvernement — c'est le cas qui nous occupe — elles durent le temps qui est nécessaire pour épuiser l'ordre du jour. Celui qui nous est actuellement soumis a fait l'objet de deux décrets successifs : un premier décret portant sur tous les textes dont nous avons eu connaissance jusqu'à maintenant, puis un second, complétant le premier par l'inscription du nouveau projet de loi de nationalisation.

Vous me demandez si le Gouvernement est susceptible de faire inscrire à l'ordre du jour de cette session extraordinaire d'autres textes. Il est fâcheux qu'il ne soit pas représenté à son banc, car il eut été mieux placé que moi pour vous répondre. Néanmoins, je puis signaler qu'à la conférence des présidents de ce matin M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement n'a fait allusion à aucun texte nouveau.

Mais il est toujours loisible au Président de la République, si le Gouvernement poursuivait dans la voie dans laquelle il s'est engagé, de prendre à tout moment un nouveau décret modifiant encore l'ordre du jour de la session extraordinaire.

**M. Max Lejeune.** Je vous remercie, monsieur le président.

— 3 —

**DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Kléber Malecot, Louis Le Montagner, Henri Le Breton, Rémi Herment, Maurice PrévotEAU, René Ballayer, André Bohl, Octave Bajeux, Marcel Lemaire, Roger Boileau, Auguste Chupin, François Dubanchet, Jean Gravier, Claude Mont, Roger Poudonson, Jean-Marie Rausch, Jean Sauvage, Raoul Vadepiéd, Louis Virapoullé et Joseph Yvon, une proposition de loi tendant à modifier et uniformiser les conditions d'attribution de la pension de réversion au conjoint survivant.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 196, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 4 —

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 29 janvier 1982, à dix heures :

Nomination éventuelle des membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation.

**Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat.**

Conformément à la décision prise par le Sénat le 28 janvier 1982, le délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi de nationalisation (n° 696, A. N.) est fixé au mardi 2 février 1982, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements.**

Conformément à la décision prise le mardi 12 janvier 1982 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets de loi prévus au cours de la présente session extraordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires, est fixé, dans chaque cas, à la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures quarante-cinq.*)

Le Directeur,  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

**M. André Rabineau** a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 178 (1981-1982) de M. Jean Cauchon, tendant à aménager les conséquences financières découlant de la faute inexcusable en matière d'accidents du travail.

## COMMISSION DES LOIS

**M. Paul Pillet** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 193 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs.

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

**M. Robert Laucournet** a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 193 (1981-1982) adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs, dont la commission des lois est saisie au fond.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents communiqué au Sénat dans sa séance du jeudi 28 janvier 1982.**

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

A. — **Vendredi 29 janvier 1982**, à dix heures :

Nomination éventuelle d'une commission spéciale.

B. — **Mercredi 3 février 1982** :

à quinze heures :

Eloge funèbre de M. Auguste Cousin ;

à vingt et une heures trente :

Sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale, projet de loi de nationalisation (n° 696, A.N.) (urgence déclarée).

La conférence des présidents a décidé que l'ordre des interventions des orateurs des groupes dans la discussion générale de ce projet de loi sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la première session ordinaire.

Elle a, d'autre part, fixé à trois heures trente la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des divers groupes. Il sera attribué un temps minimum de quinze minutes à chaque groupe politique. Les deux heures demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant le mardi 2 février 1982, à dix-sept heures.

C. — **Jeudi 4 février 1982** :

à dix heures et à quinze heures :

Suite du projet de loi de nationalisation (n° 696, A.N.) (urgence déclarée).

à dix-sept heures et le soir :

Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi portant statut particulier de la région de Corse : organisation administrative.

D. — **Eventuellement, vendredi 5 février 1982**, à partir de dix heures :

Suite des conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi portant statut particulier de la région de Corse : organisation administrative.

E. — **Jeudi 11 février 1982**, à neuf heures trente :

Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de nationalisation.

La conférence des présidents a précédemment fixé un délai limite pour le dépôt des amendements, expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi prévus au cours de la présente session extraordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 28 JANVIER 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Limite d'exonération des droits de succession : réajustement.

4166. — 28 janvier 1982. — **M. Jean Cluzel** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur l'insuffisance de réévaluation de la limite d'exonération des droits de succession. Ce seuil a été porté, l'an dernier, de 175 000 à 250 000 francs ce qui ne compense pas l'érosion monétaire qui est intervenue depuis son avant-dernier réajustement en 1973. Dans ces conditions, il lui demande les mesures qu'il entend prendre ou proposer — notamment dans le prochain projet de loi de finances — pour ajuster cet abattement fiscal à l'évolution monétaire.

Réforme des règles d'urbanisme commercial.

4167. — 28 janvier 1982. — **M. Jean Cluzel** rappelle à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** l'engagement qu'il avait pris devant le Sénat, lors de la discussion des crédits inscrits à son budget au titre du projet de loi de finances pour 1982, d'engager une réforme des règles d'urbanisme commercial posées par la loi « Royer ». A cet égard, il lui demande dans quels délais il compte prendre ou proposer des mesures pour mettre fin aux pratiques qui autorisent l'implantation de grandes et moyennes surfaces juste en-deçà des seuils fixés par l'article 29 de ladite loi.

C. E. E. : réforme de la politique agricole commune.

4168. — 28 janvier 1982. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** son sentiment sur le projet de réforme de la politique agricole commune rendu publique le 23 octobre 1981 par la commission des communautés européennes. Considérant que le mémorandum français sur la « relance de l'Europe » contient des aspects positifs, et prenant acte des positions soutenues par la France au sommet de Londres, il lui demande quelle position elle entend défendre à l'égard des projets de la Communauté européenne notamment au regard des positions prises par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Financement du drainage pour les adhérents des C. U. M. A.

4169. — 28 janvier 1982. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelle mesure elle entend prendre pour que les adhérents des coopératives d'utilisation de matériel agricole (C. U. M. A.) puissent bénéficier des mêmes conditions de financement que les associations syndicales de propriétaires, afin que la modification de conditions financières des prêts pour le drainage ne soit pas un frein au développement du drainage qui est désormais considéré, notamment pour l'Allier, comme une action prioritaire.

*Culture du triticale : développement.*

4170. — 28 janvier 1982. — **M. Jean Cluzel** expose à **Mme le ministre de l'agriculture** le problème rencontré par la culture du triticale. L'intérêt de cette culture est évident, notamment comme céréale dans les sols difficiles de régions d'élevage; son rendement est satisfaisant pour l'alimentation animale; les recherches de l'I.N.R.A. permettent d'espérer des progrès importants dans la sélection des variétés. Il lui demande quelle mesure elle entend prendre pour que le triticale soit considéré comme les autres céréales et qu'en conséquence les organismes collecteurs bénéficient d'une base de financement par le crédit agricole et l'O.N.I.C. permettant la rémunération à un prix satisfaisant de ce produit.

*Usine des tabacs du Mans : fermeture éventuelle.*

4171. — 28 janvier 1982. — **M. Jacques Chaumont** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur l'inquiétude des personnels de l'usine des tabacs du Mans. Selon un certain nombre d'indications, le plan décennal de la S. E. I. T. A. comporterait la fermeture des usines de tabacs de Pantin, Lyon et Le Mans dans les années à venir. Si une mesure de cette nature intervenait en ce qui concerne Le Mans, elle provoquerait de graves difficultés sur le plan local. Cette décision concernerait, en effet, plus de 300 familles. Les effectifs employés à l'usine du Mans sont de l'ordre de 360 personnes dont un grand nombre ont été recrutés très récemment. La plus grande partie de ces personnels ont fait construire leur logement et s'ils étaient amenés à recevoir une autre affectation, ils seraient contraints de vendre leur maison et les épouses seraient amenées à quitter un emploi au Mans sans avoir la certitude d'en retrouver un autre dans le lieu d'affectation du conjoint. Cette situation est d'autant plus fâcheuse qu'il n'y a pas d'indemnisation prévue lorsqu'un salarié quitte volontairement son emploi, ce qui serait le cas des épouses des employés de la S. E. I. T. A. mutés dans d'autres villes. Il appelle son attention sur le fait qu'un terrain a été acquis en 1975 pour l'extension du centre de distribution du Mans et s'étonne que ce terrain ne soit pas utilisé. Il lui demande de lui faire connaître sa position concernant cette importante affaire.

*Premier secours aux accidentés de la route : rôle des sapeurs-pompiers.*

4172. — 28 janvier 1982. — **M. Roland Courteau** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur les inquiétudes des sapeurs-pompiers en matière de secours d'urgence aux accidentés de la route. Les sapeurs-pompiers sont dans la plupart des cas, les intervenants du premier instant lors d'accidents de la route. La rapidité de leur intervention et la qualité des premiers soins prodigués permettent bien souvent de sauver de nombreuses vies humaines. Il conviendrait donc de donner tous apaisements aux sapeurs-pompiers face à certaines informations qui laisseraient penser qu'ils pourraient être écartés des opérations de secours, de sauvetage et d'évacuation des accidentés. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin d'apporter les apaisements souhaités.

*Narbonne : maintien de la station œnologique.*

4173. — 28 janvier 1982. — **M. Roland Courteau** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche et de la technologie** sur la situation de la station œnologique de Narbonne. Ce centre de recherche créé en 1895 par la commune de Narbonne et le département de l'Aude serait menacé en raison d'un plan de restructuration de la filière œnologie de l'I.N.R.A. centré sur Montpellier. Il lui précise que ce centre dispose de nombreux atouts de par sa situation géographique (zone de productions viticoles importantes et variées) et de par la proximité du centre de recherche expérimental du Pech-Rouge. Il lui demande donc que des mesures soient prises pour assurer le maintien et le développement de la station œnologique de Narbonne.

*Aspirants de réserve du service de santé sortant de Libourne : affectations.*

4174. — 28 janvier 1982. — **M. Paul Malassagne** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur des difficultés rencontrées par plusieurs aspirants de réserve du service de santé lors de leur affectation à la sortie du peloton de perfectionnement à Libourne. A l'issue de ce stage, les élèves aspirants de réserve font l'objet

d'une notation et d'un classement qui lui permet de choisir leur future affectation dans telle ou telle unité figurant sur la liste des places des régiments et des bureaux de garnison où, par suite de démobilisation, des postes sont à pourvoir. En quelque sorte, il s'agit d'une affectation privilégiée en fonction de la place de sortie du peloton. Or, il se trouve qu'à leur arrivée dans leur lieu d'affectation, la place mise au concours peut être revendiquée par un aspirant de réserve déjà affecté dans la même région militaire, et invoquant sa situation familiale. De ce fait, le jeune sortant de peloton se trouve pénalisé, car il n'aurait pas revendiqué telle ou telle affectation alors même qu'elle peut lui être reprise à son arrivée en garnison. Cette situation rend totalement inopérante la possibilité de choix pour les élèves de Libourne ayant obtenu un bon classement. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui confirmer : 1° que les autorités responsables ne peuvent mettre au concours de sortie que des places effectivement libres pour la durée du service restant à faire par l'élève aspirant de réserve; 2° que lorsqu'une place a été indûment affectée pour des raisons familiales, alors qu'elle était occupée par un élève aspirant de réserve l'ayant choisie, elle revient de droit à ce dernier et n'est pas réinscrite sur la liste des places libres, à l'expiration du service restant à faire par l'aspirant l'occupant pour des raisons familiales.

*Académie de Nice : insuffisance de crédits des constructions scolaires.*

4175. — 28 janvier 1982. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'insuffisance notoire, constatée par la commission de la carte scolaire et par le conseil général, des crédits destinés aux constructions du second degré dans le ressort de l'académie de Nice où il existe encore 200 classes dans des bâtiments démontables les plus vétustes de France, alors que la liste d'urgence comprend onze collèges et onze lycées. Il lui demande, dans les perspectives actuelles, quels seront les délais de réalisation de ces projets, alors que, pour 1982, compte tenu de l'achèvement des établissements de Toulon et d'Antibes, il ne reste disponible que 7 millions de francs pour les constructions nouvelles.

*O.N.U. : veto à la dénonciation de crimes contre l'humanité en Argentine.*

4176. — 28 janvier 1982. — **M. Francis Palmero** rappelle à **M. le ministre des relations extérieures** que Amnesty International a déclaré que, depuis six ans, 15 000 personnes ont disparu en Argentine sans qu'aucune information ne puisse être donnée à leur sujet et lui demande : 1° si la France est intervenue aux Nations unies pour condamner ces violations des droits de l'homme; 2° dans l'affirmative, quelles sont les nations qui ont opposé leur veto à la dénonciation de ces crimes contre l'humanité.

*Antenne 2, « Les Gens d'ici » : moralité de l'émission.*

4177. — 28 janvier 1982. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur l'émission d'Antenne 2, *Les Gens d'ici*, du lundi 18 janvier, à 19 h 45, où un délinquant tatoué expliquait comment il s'y prenait pour procéder à des agressions et à des vols. Il lui demande s'il juge de telles émissions conformes à la morale et utiles pour la formation de la jeunesse.

*Coke métallurgique : réduction des importations.*

4178. — 28 janvier 1982. — **M. Roger Poudonson** expose à **M. le ministre de l'industrie** que la sidérurgie française, pour compléter ses besoins en coke métallurgique, se propose d'acheter pour 1982 4 100 000 tonnes de coke dont 2 032 000 aux houillères nationales et 2 068 000 d'importation. Connaissant la situation précaire des cokeries minières du Nord-Pas-de-Calais, notamment celle de Mazingarbe qui est menacée de fermeture, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire et urgent de réduire les importations et d'importer plutôt du charbon que du coke ce qui aurait pour conséquence le maintien en activité et à leur meilleur niveau des trois cokeries de Louches, Mazingarbe et Drocourt au bénéfice de l'emploi et de l'économie nationale.

*Activités médicales : contrôle.*

4179. — 28 janvier 1982. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé** sur les conditions préoccupantes dans lesquelles un chimiste tunisien aurait pu, durant des mois, proposer à des malades de la région lyonnaise, un « remède miracle »

contre le cancer. Selon les informations qui ont été diffusées dans la presse, il semblerait que ce pseudo-médecin ait pu bénéficier du concours d'une clinique et même de médecins de la région lyonnaise, sans que ses activités n'aient donné lieu durant de nombreux mois à contrôle médical, avant qu'une famille se soit décidée, le 23 décembre 1981, à porter plainte. Il lui demande de lui indiquer s'il ne lui semble pas opportun de renforcer la surveillance relative à de telles pratiques, faisant sienne la conclusion du journal *Le Monde* qui, relatant les faits, indiquait : « au bout de combien d'échecs — c'est-à-dire de morts — les pouvoirs publics et les autorités médicales se seraient-ils inquiétés ? ».

*Utilisation abusive de certains fichiers.*

4180. — 28 janvier 1982. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur l'utilisation de certains fichiers à des fins publicitaires sans l'accord des intéressés. Ainsi, certains employés de la ville de Sarcelles ont reçu, à leur domicile, des propositions d'abonnement à un journal. Il apparaît que ces employés appartiennent à la même mutuelle. Le fait s'est produit dans d'autres municipalités du Val-d'Oise. L'utilisation abusive de certains fichiers est ressentie comme une atteinte aux libertés individuelles. Aussi, elle lui demande s'il compte prendre des mesures pour empêcher cet état de chose.

*Fermeture d'une C.E.S. pendant deux jours, à Sarcelles.*

4181. — 28 janvier 1982. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les problèmes posés par la fermeture d'un C.E.S. de Sarcelles pendant deux jours. Le C.E.S. Chantreine a fermé deux jours, suite à un problème de canalisation d'eau, sans que le maire et le bureau d'hygiène es qualité aient été consultés. Ainsi, les enfants de ce C.E.S. n'ont pu suivre leurs cours alors que la municipalité était en mesure de prendre d'autres dispositions. Une telle attitude est en contradiction avec la volonté du Gouvernement d'une réelle décentralisation, de rendre aux maires les responsabilités qui devraient être les leurs. Aussi, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'une telle situation ne puisse se reproduire.

*Permis moto : remise en cause.*

4182. — 28 janvier 1982. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur les décisions du comité interministériel sur la sécurité routière concernant les permis moto. Des mesures positives ont été prises par le nouveau gouvernement, comme la suppression de la vignette moto et les premiers pas dans la voie d'une concertation véritable. Cependant, la décision de maintenir la réglementation actuelle des permis moto suscite la colère des motards. Cette décision, prise sans concertation avec les usagers, constitue pour les jeunes un barrage financier important. Certes, il est nécessaire de réfléchir à toutes les données du problème. Les accidents de la route doivent amener l'ensemble des intéressés à réfléchir aux moyens efficaces à mettre en œuvre. Cela ne peut se régler au détriment des jeunes utilisateurs. Aussi, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour développer la concertation entre pouvoirs publics et usagers, pour développer l'accès des jeunes aux écoles de conduite à moindre coût.

*Mesures transitoires pour la gestion de la sécurité sociale.*

4183. — 28 janvier 1982. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur les conditions actuelles de gestion de la sécurité sociale. Les projets de loi gouvernementaux permettent enfin une représentation plus juste des salariés dans les organismes de gestion de la sécurité sociale. Cependant, dans l'attente de ces projets, il n'est pas admissible que les patrons continuent à gérer. Leur gestion a fait ses preuves, leur bilan est lourd. Il faut, dès aujourd'hui, prendre des dispositions transitoires pour modifier la composition des conseils d'administration sur la base des résultats des organisations syndicales aux élections prud'homales. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour rendre la gestion de la sécurité sociale aux salariés dès maintenant.

*Création de lits long séjour pour les personnes âgées.*

4184. — 28 janvier 1982. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** interroge **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale (Personnes âgées)** sur les objectifs du Gouvernement concernant la création de nouveaux lits long séjour pour les personnes âgées.

*Evolution de la politique étrangère de la France.*

4185. — 28 janvier 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** si les différentes critiques formulées contre le Gouvernement américain concernant son action économique et si la signature d'un accord avec l'Union soviétique au sujet de la fourniture du gaz sibérien peuvent être considérées comme une évolution de la politique étrangère de la France.

*Renaissance de l'opérette française : Soudieu.*

4186. — 28 janvier 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de la culture** quelle politique il entend mener pour encourager et soutenir la renaissance de l'opérette française. Quelle aide pense-t-il apporter pour permettre la réalisation d'un théâtre national et la mise en place d'un organisme chargé d'organiser les tournées.

*Impôt sur le capital : modalités d'application.*

4187. — 28 janvier 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, comment sera évalué le prix des parts des sociétés civiles immobilières dans le cadre de l'impôt sur le capital.

*Appareils téléphoniques pour malentendants.*

4188. — 28 janvier 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des P.T.T.** s'il n'envisage pas de mettre en service des appareils téléphoniques permettant aux malentendants de communiquer par écrit à l'aide d'un écran placé sur l'appareil.

*« Service 05 » : résultats.*

4189. — 28 janvier 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des P.T.T.** si le nouveau service de libre appel téléphonique appelé « Service 05 » a donné des résultats concluants et si cette expérience va être développée.

*Système Acropole : développement.*

4190. — 28 janvier 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des P. T. T.** s'il envisage de développer l'utilisation du système Acropole, dont le résultat se révèle intéressant pour les abonnés des télécommunications.

*Hôpitaux et cliniques : prix de journée.*

4191. — 28 janvier 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de la santé** quelles sont les prévisions de hausse des prix de journée en 1982 pour les hôpitaux publics et pour les cliniques privées.

*Plan de prévention des inondations : date.*

4192. — 28 janvier 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'environnement** à quelle date sera présenté le plan de prévention des inondations et quelles seront ses principales dispositions.

*Cotisations d'assurance sociale sur les retraites : suppression.*

4193. — 28 janvier 1982. — **M. Francisque Collomb** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur le prélèvement de la cotisation sociale sur les retraites. Il lui demande si le Gouvernement envisage sa suppression étant donné l'engagement pris, le 4 mai 1981, à Alfortville, par M. le Président de la République, alors candidat, s'exprimant devant les pensionnaires d'une résidence pour personnes âgées.

*Office public communautaire d'H. L. M. de Lyon : fiscalité.*

4194. — 28 janvier 1982. — **M. Francisque Collomb** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur l'obligation pour l'office public communautaire d'H. L. M. de Lyon de payer aux diverses recettes locales des impôts, dont dépendent les immeubles qu'il gère, un droit de 2,5 p. 100 calculé sur le montant des loyers mis en recouvrement pour la période débutant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se terminant le 30 septembre de l'année suivante, et cela afin de respecter l'article 735 du code général des impôts. Ce droit est récupérable auprès des locataires en vertu de l'article 1712 du code susvisé, et vient majorer chaque année le montant des sommes réclamées. Compte tenu de la situation économique actuelle, et de la capacité financière réduite des locataires ainsi que de la vocation sociale de l'organisme, il demande si le Gouvernement n'envisage pas de modifier ledit article, afin que le droit de 2,5 p. 100 ne soit mis en recouvrement que lors des douze premiers mois de présence d'un locataire dans un même logement.

*Lyon : moratoire pour le remboursement d'emprunts contractés pour la construction d'H.L.M.*

4195. — 28 janvier 1982. — **M. Francisque Collomb** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur la situation de l'office public communautaire d'H.L.M. de Lyon qui durant la période 1963-1965 a réalisé 2 036 logements dans la Z.U.P. de Vénissieux et 1 752 logements à Vaulx-en-Velin. Sur ce total de

3 788 logements, 1 019 étaient vacants au 1<sup>er</sup> juillet 1981. Les pertes de recettes budgétaires pour l'exercice 1981 peuvent être estimées à plus de 12 millions de francs (loyers non encaissés, prestations et fournitures restant à la charge de l'office). Une telle situation met en péril l'équilibre budgétaire de l'office, ce qui entraînera des majorations excessives des loyers que les locataires du patrimoine actuellement occupé ne pourront supporter. Compte tenu que l'évolution actuelle ne permet pas d'espérer un retour à une situation normale à court terme, compte tenu que, l'office doit, par ailleurs, faire face au remboursement des emprunts d'Etat contractés pour assurer en partie le financement de ces logements devenus vacants, et dont le montant des annuités (capital et intérêts) s'est élevé à la somme de 2 540 000 francs en 1980, il lui demande si le Gouvernement ne pourrait envisager un moratoire en ce qui concerne les remboursements des emprunts contractés pour la construction des logements actuellement vacants.

*R. T. F. : statistiques concernant les départs et les indemnités.*

4196. — 28 janvier 1982. — **M. Jean Cluzel** exprime à **M. le ministre de la communication** son étonnement devant les retards apportés à répondre à ses deux questions écrites n° 483 et n° 1704 publiées les 3 juillet 1981 et 8 septembre 1981, concernant le nombre des départs intervenus dans les différents organismes de R.T.F. depuis le 10 mai dernier, en précisant dans chaque cas la date de cessation des activités, le montant ainsi que l'imputation budgétaire des indemnités éventuellement allouées. Il souhaite vivement que les difficultés rencontrées pour réunir les éléments d'information nécessaires puissent être prochainement surmontées.